Informations de base

2023/2573(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les nouvelles répressions à l'encontre du peuple biélorusse, en particulier les cas d'Andrzej Poczobut et d'Ales Bialiatski **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Biélorussie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/02/2023	Débat en plénière		
15/03/2023	Décision du Parlement	T9-0075/2023	Résumé
15/03/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2573(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0163/2023	08/03/2023	
Proposition de résolution		B9-0164/2023	08/03/2023	
Proposition de résolution		B9-0165/2023	08/03/2023	
Proposition de résolution		B9-0166/2023	08/03/2023	
Proposition de résolution		B9-0167/2023	08/03/2023	
Proposition de résolution		B9-0168/2023	08/03/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0075/2023	15/03/2023	Résumé

Résolution sur les nouvelles répressions à l’encontre du peuple biélorusse, en particulier les cas d’Andrzej Poczobut et d’Ales Bialiatski

2023/2573(RSP) - 15/03/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 25 voix contre et 40 abstentions, une résolution sur la poursuite de la répression contre le peuple biélorusse, en particulier les cas d'Andrzej Poczobut et d'Ales Bialiatski.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

Depuis que des manifestations pacifiques ont éclaté après l'élection présidentielle massivement falsifiée du 9 août 2020, le régime de Lukashenka poursuit ses actes de répression contre le peuple biélorusse. Des représentants de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des militants de l'opposition et de nombreuses autres personnes sont harcelés, persécutés, arrêtés, torturés et condamnés pour avoir exprimé leur opposition au régime, aux violations systématiques des droits de l'homme ou au soutien du régime à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

En mars 2023, plus de 1450 personnes figuraient sur la liste des prisonniers politiques bélarussiens établie par le Centre des droits de l'homme de Viasna, dont le lauréat du prix Sakharov et du prix Nobel de la paix, Ales Bialiatski. Andrzej Poczobut, journaliste et membre de l'Union des Polonais de Biélorussie, a été arrêté le 18 mars 2021, puis condamné à trois ans de prison pour «insulte publique au président de Biélorussie» et «incitation à la haine ethnique». Les accusations portées contre Andrzej Poczobut et Ales Bialiatski sont largement considérées comme étant motivées par des considérations politiques et visant à faire taire les voix indépendantes et à supprimer la liberté d'expression et d'association.

En outre, le régime de Loukachenko a pris des mesures de plus en plus répressives à l'encontre des minorités nationales du Belarus, en particulier les minorités polonaise et lituanienne, y compris la fermeture des écoles enseignant dans les langues des minorités nationales, ainsi que des mesures à l'encontre des organisations représentant ces minorités, telles que l'Union des Polonais du Belarus.

Les députés ont réitéré leur solidarité avec le peuple biélorusse qui continue à défendre un pays souverain, libre et démocratique, au péril de sa liberté et de sa vie. Ils ont demandé l'arrêt immédiat de la répression par les autorités de l'État contre le peuple du Belarus, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes arbitrairement détenues, arrêtées ou condamnées pour des motifs politiques, l'abandon de toutes les charges retenues contre eux, leur réhabilitation complète et la réparation financière des dommages subis en raison de leur détention illégitime.

Le Parlement a dénoncé la détention et la condamnation d'Andrzej Poczobut et la condamnation d'Ales Bialiatski, Valiantsin Stefanovich, Zmitser Salauyou et Uladzimir Labkovich, car elles mettent en évidence les efforts du régime pour supprimer tout engagement civique pour la défense des droits de l'homme et tout travail journalistique indépendant dans le pays. La résolution a demandé leur libération immédiate et inconditionnelle, ainsi que leur réhabilitation et leur indemnisation complètes.

Le Parlement a invité les autorités bélarussiennes à :

- respecter les obligations en matière de droits de l'homme de tous les citoyens bélarussiens, y compris les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association;

- commuer immédiatement toutes les condamnations à mort et établir un moratoire immédiat sur l'application de la peine de mort, en tant que première étape vers son abolition totale et permanente;

- mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des groupes vulnérables, y compris les personnes appartenant à des minorités, les personnes handicapées et les personnes LGBTQI.

En ce qui concerne l'UE et les États membres, le Parlement a appelé à

- des sanctions renforcées de l'UE contre les individus et les entités responsables de la répression au Belarus;

- un soutien accru au renforcement des capacités de la société civile bélarussienne, des médias libres, des syndicats indépendants et des militants prodémocratie, tant au Belarus qu'en exil;

- le soutien et la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile au Belarus qui sont confrontés à une répression sévère, y compris en délivrant des visas d'urgence pour quitter le Belarus si nécessaire.

La Commission est invitée à mettre en place une task force qui ouvrira un dialogue politique avec les représentants du Belarus démocratique afin d'élaborer un accord multisectoriel global qui constituera le fondement de la coopération avec un Belarus démocratique, une fois que le régime actuel ne sera plus au pouvoir. Cet accord devrait être assorti d'un plan de ressources financières et administratives, qui devrait être mis en œuvre afin de mener et de financer les réformes nécessaires dans le pays une fois que cela sera possible.

Enfin, les députés ont exprimé de vives inquiétudes quant à la situation en matière de sûreté nucléaire à la centrale nucléaire bélarussienne et aux projets du Bélarus d'accroître encore ses capacités nucléaires.